

Auvers-Saint-Georges



13 rue des Bosquets
(école maternelle)
01 60 80 34 22

Boissy-le-Cutté



2 rue des Alouettes
(école maternelle)
01 69 23 34 74

Bouray-sur-Juine



9 rue de Bretagne
(école maternelle)
01 60 80 90 70

Chamarande



Rue des frères Bolifraud
(école élémentaire)
01 69 27 45 38

Etréchy / Schuman



18 avenue Foch
(école élémentaire)
01 60 80 54 97

Etréchy / Lavandières



9 bd des lavandières
(école élémentaire)
01 60 80 34 98

Etréchy / St Exupéry



Rue St Exupéry
(école élémentaire)
01 60 80 33 57

Etréchy / Vrigneaux



Rue des Vrigneaux
01 60 80 43 85

Janville-sur-Juine



Place de la mairie
01 60 82 67 86

Torfeu



18 grande Rue
01 60 82 39 40

St Sulpice-de-Favières



2 chemin des Gravier
01 64 58 44 92

Souzy-la-Briche



1 grande rue
01 60 80 26 87

Villeconin



place de l'Eglise
(école élémentaire)
01 69 92 20 54

Villeneuve-sur-Auvers



4 grande Rue
01 60 80 58 42

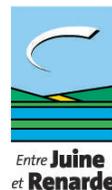
 Restauration scolaire

 Accueil périscolaire
matin/soir

 Etude surveillée

 Accueil de loisirs
mercredi/vacances

 Nouvelles Activités
Périscolaires (NAP)



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEILS DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRES RESTAURATION SCOLAIRE - ÉTUDES SURVEILLÉES

ADMISSION

- Les accueils de loisirs et la restauration scolaire pour les enfants scolarisés âgés de 2 ans 1/2 à 12 ans.
- Les études surveillées pour les élèves des cycles 2 et 3 (CE1 au CM2).

L'admission est subordonnée à la constitution d'un dossier d'inscription et à la délivrance d'une carte monétique individuelle et nominative. Il est recommandé aux familles de contracter une assurance individuelle complémentaire.

TARIFICATION

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire et consultables sur le site internet, les accueils de loisirs et les maries. Le quotient familial est calculé par le service monétique et permet d'appliquer les tarifs en fonction des revenus. Le compte famille, ouvert lors de l'admission de l'enfant, est débité à chaque prestation au moyen de la carte monétique. Le compte se recharge par internet, serveur vocal, dépôt de chèque ou versement en espèce au service monétique.

Dans le cas de situations d'impayés où la bonne foi de l'intéressé n'est pas avérée, la Communauté de Communes pourra procéder à l'interruption, au moins temporaire, de la prestation.

RÉSERVATION

Accueil de loisirs et périscolaire

La fréquentation est libre, néanmoins il est conseillé d'informer le directeur des intentions d'inscription afin de faciliter l'organisation de la journée.

Restauration Scolaire

L'inscription se fait le matin avant la classe pour le repas du midi, au moyen de la carte monétique. Toute inscription est facturée, même si l'enfant est récupéré par sa famille au cours de la matinée. L'inscription aux NAP sans repas s'effectue 1h30 avant la rentrée des cours de l'après midi.

Etude surveillée

Le nombre de places étant limité, la participation de l'élève doit être régulière (minimum un jour prédéfini par semaine. En cas de manque d'assiduité dans le mois, il est radié des listes et ne sera pas prioritaire l'année suivante. Si son inscription a été refusée par manque de places, dès lors qu'une place se libère en cours d'année ou l'année suivante, l'étude de son dossier sera prioritaire.

Bureau du service Monétique :
monetique@entrejuineetrenarde.org

Mairie d'Etréchy
place Charles de Gaulle 91580 Etréchy
01 60 80 67 52

www.entrejuineetrenarde.org ou directionenfance.wix.com

Prise en charge de l'Enfant

La prise en charge de l'enfant est effective dès lors qu'il est remis par l'enseignant, le personnel communal ou la famille, **sous réserve de l'admission du dossier d'inscription**. Seuls les parents ou les personnes nommément autorisées par les parents peuvent récupérer l'enfant, sauf s'ils lui autorisent à partir "seul" ou avis contraire d'un organisme judiciaire. **Toute sortie est définitive**. En aucun cas les équipes n'assurent les déplacements et les accompagnements des mineurs vers des activités extrascolaires diverses. Après l'étude, l'élève est confié à l'accueil périscolaire (sans supplément de facturation). Au-delà de l'heure de la fermeture de l'accueil, une surfacturation est appliquée.

Centre de loisirs : l'arrivée s'échelonne jusqu'à 9h30 et le départ à partir de 17h. La demande d'un accueil en demi-journée est définie avec le directeur. Toute heure de présence en centre de loisirs sera facturée en journée, repas inclus.

Santé

Les enfants ne peuvent être accueillis en cas de fièvre ou maladies contagieuses. Le personnel d'encadrement n'est autorisé à administrer des médicaments que sur **présentation d'une ordonnance**, et à condition que le traitement médical ne soit pas trop contraignant.

En cas d'urgence le personnel appelle le SAMU et prévient le responsable légal. En cas d'allergie, de régime alimentaire ou d'aménagement spécifique, les dispositions doivent impérativement être détaillées dans le **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)** conclu au préalable avec le médecin traitant, la famille, l'équipe d'encadrement et le vice-président de la Communauté de Communes.

Menus

Les menus sont élaborés et préparés par un prestataire de restauration conformément aux conditions d'hygiène prévues par la réglementation en vigueur. Les repas sont livrés sous forme de liaison froide tous les jours dans les offices.

Affaires Personnelles

L'équipement doit être approprié aux circonstances et activités (protection solaire, chaussons, casquette, maillot de bain ...). La Communauté de Communes n'est pas responsable en cas de vol, perte ou dégradation d'objet personnel. Les affaires oubliées sont déposées dans une caisse mise à disposition des familles. Au-delà de 3 mois, les vêtements non récupérés sont donnés à une association caritative.

Règles de Vie

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'encadrement. **Toute dégradation volontaire** de matériel entraînera l'obligation pour les parents de pourvoir son remplacement. En cas de faits ou agissements graves où le mineur se met en danger ou met les autres en danger, les familles seront immédiatement contactées.

Restauration scolaire

Le milieu de la journée est synonyme de fatigue et de vulnérabilité pour l'enfant. Ce temps, qui joue un rôle réparateur, doit lui permettre la **détente, l'échange et la découverte**. Au cours de la pause méridienne, il aura le choix entre jeux libres, activités organisées (selon les locaux disponibles) et repos. Les activités "N.A.P" s'intégreront prioritairement au projet d'école. Elles encourageront le développement de l'inventivité, des aptitudes logiques, de l'esprit scientifique, de la créativité, de la découverte du monde et de son environnement, de la connaissance de son corps et du civisme. La programmation sera diffusée auprès des enfants.

Accueil de Loisirs

Les activités doivent permettre à l'enfant de s'approprier un environnement et de vivre ses propres expériences. Elles contribuent au développement de sa curiosité, de sa prise de responsabilité, de son autonomie, de son apprentissage de la citoyenneté. Le programme d'activités des centres de loisirs est à titre indicatif, toutes les activités **ne sont pas présentées et peuvent varier** en fonction du choix des enfants, du nombre réel d'enfants, des conditions climatiques et des opportunités d'animation.

Activités

Etude surveillée

L'étude est un espace de travail calme qui doit permettre à l'enfant de commencer ses devoirs et d'interpeller l'adulte en cas de difficultés de compréhension. Il n'est pas garanti que tous les devoirs soient faits et la vérification reste sous la **responsabilité des parents**.

Accueil périscolaire

Durant cet accueil, l'enfant est demandeur de temps libre; le principe de **l'activité spontanée**, par le respect de ses propres stratégies, est donc encouragé. Il revêt, en effet, une fonction de compréhension du monde et de soi-même. Les accueils périscolaires disposent d'espaces pour permettre à l'enfant de s'inventer des actions ou des scénarios à mettre en oeuvre, seul ou en compagnie de copains. L'accueil pouvant durer jusqu'à 3 heures, des jeux et petites activités sont également proposées par les animateurs.

Communication

Les modalités d'inscription, les ouvertures des accueils (notamment en période de grève), les menus, les programmes sont diffusés sur le site : **directionenfance.wix.com** et auprès des mairies, écoles et accueils de loisirs.